



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_53 - Julien Eggenberger et consorts - Développer l'accès à la formation professionnelle

Texte déposé :

Le passage entre l'école obligatoire et la formation postobligatoire est un moment charnière de la formation d'un-e jeune. A la rentrée 2021, trois mois après la fin de l'année scolaire, on comptait 47% des élèves inscrit-e-s dans une formation générale (gymnase + école de culture générale), 21% dans une formation professionnelle, 13% dans une structure de transition et 10% dans une classe de raccordement[1]. Dans le hors-série de Numéris de juin 2016[2], l'auteur du rapport relevait que « La hausse des jeunes s'orientant vers le gymnase ne suffit pas à expliquer la diminution des formations professionnelles entreprises à la fin de la scolarité obligatoire. On assiste en effet à un report dans le temps des formations professionnelles. Les jeunes n'entament pas forcément leur apprentissage directement à la fin de la scolarité obligatoire car des passerelles ou des mesures de transition s'intercalent dans leur parcours. »

Les statistiques fédérales indiquent que le canton de Vaud connaît le taux le plus élevé d'élèves en structures de transition non certifiantes. Cette situation est insatisfaisante à plusieurs égards. En effet, elle réduit la part d'élèves qui accèdent à une formation professionnelle certifiante immédiatement après leur scolarité, tout en étant particulièrement coûteuse. Il n'est pas question ici de remettre en question le travail de qualité réalisé dans les structures de transition, mais plutôt d'explorer toutes les possibilités alternatives permettant une entrée en formation professionnelle directement au sortir de l'école obligatoire. Il faut encore relever un effet malheureux du nombre important de jeunes qui effectuent une année de transition : ils et elles entrent en concurrence avec leurs collègues qui sortent de l'école, et on comprend que nombre d'entreprises choisissent les plus âgé-e-s.

La pénurie de personnel dans les secteurs qualifiés ainsi que le fait qu'une formation certifiée est une des clés pour une intégration réussie dans la société sont des éléments supplémentaires qui doivent nous convaincre de la nécessité de viser un plus haut niveau de certification secondaire II. Notre canton atteint seulement 86% d'adultes de 25 ans au bénéfice d'une telle certification alors que l'objectif national adopté par la Confédération et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de 95%.

La plus grande partie des élèves qui se retrouvent en structures de transition rencontrent des difficultés à accéder sans délai à la formation professionnelle, ses difficultés pouvant être de nature très variée. Si l'on veut proposer une alternative à l'entrée en structure de transition, il apparaît donc nécessaire de

renforcer les programmes de formation professionnelle certifiante destinés à des publics plus fragiles, sur le modèle du Centre d'Orientation et de Formation Professionnel (COFOP) ou des formations mixtes. Dans le COFOP, grâce à un encadrement renforcé et un accent très fort sur la pratique, des jeunes qui n'auraient probablement pas réussi une entrée directe en formation professionnelle obtienne un CFC, équivalent à celui obtenu en mode dual. Les CFC offerts se répartissent entre les secteurs du bâtiment, du bois, de la mécanique, de la nature, de la restauration et des services.

Depuis plusieurs années, le COFOP a connu des développements. Un agrandissement du site lausannois a été réalisé, des restaurants d'application dans les établissements secondaires II ont été créés, de même qu'un préapprentissage de commerce en commun avec l'École de la transition. Il est temps de changer d'échelle et d'offrir une offre de type COFOP dans chaque région du canton. Cela permettrait de développer fortement le nombre de places et de les rapprocher des besoins, ceux-ci ne se concentrant pas seulement à Lausanne. Le coût de ce développement serait rapidement amorti par une diminution du nombre de jeunes à l'École de la transition et un moindre recours à une prise en charge sociale par la suite (70% des personnes recevant une aide sociale ne possèdent pas de titre de formation secondaire II).

Dans ce cadre, les soussigné-e-s demande par voie de postulat au Conseil d'Etat d'étudier le développement de structures de type COFOP dans les différentes régions du canton.

[1] Sauf précision contraire, les chiffres mentionnés proviennent du dossier de rentrée du DFJC 2021-2022.

[2]

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_15/Publications/Numerus-HS_Ocosp.pdf

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Cherubini (SOC)
2. Alberto Mocchi (VER)
3. Amélie Cherbuin (SOC)
4. Carine Carvalho (SOC)
5. Cédric Roten (SOC)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Claire Attinger Doepper (SOC)
8. Claude Nicole Grin (VER)
9. David Raedler (VER)
10. Denis Corboz (SOC)
11. Elodie Lopez (EP)
12. Felix Stürner (VER)

13. Géraldine Dubuis (VER)
14. Isabelle Freymond (SOC)
15. Jean Tschopp (SOC)
16. Joëlle Minacci (EP)
17. Laurent Balsiger (SOC)
18. Monique Ryf (SOC)
19. Muriel Thalmann (SOC)
20. Nathalie Jaccard (VER)
21. Oriane Sarrasin (SOC)
22. Patricia Spack Isenrich (SOC)
23. Pierre Dessemontet (SOC)
24. Romain Pilloud (SOC)
25. Sandra Glardon (SOC)
26. Sébastien Cala (SOC)
27. Sonya Butera (SOC)
28. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
29. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
30. Valérie Induni (SOC)
31. Valérie Zonca (VER)
32. Vincent Jaques (SOC)
33. Yannick Maury (VER)
34. Yves Paccaud (SOC)